Information presse

Le Plessis-Robinson, le 30 juin 2025

Sécuriser le transport des enfants à vélo

Que l'on parle de siège enfant fixé au porte-bagages, de remorque aménagée ou de vélo-cargo, la sécurité des petits passagers transportés à vélo ne souffre aucun compromis. Pour cela, les règles de bon sens s'ajoutent aux obligations réglementaires afin de prévenir les incidents, minimiser les dommages potentiels et accroître le confort des déplacements.

La réglementation d'abord

En premier lieu, évoquons une généralité qui s'impose, quelle que soit la nature du vélo que vous utilisez : l'enfant transporté, s'il a moins de douze ans, doit être impérativement équipé d'un casque attaché et homologué "CE". Cette obligation vaut pour tous les trajets, même très courts, même souvent empruntés. Le bon sens invite à toujours porter un casque, même au-delà de la limite légale des douze ans. Ajoutons que quel que soit le type de vélo (classique ou cargo) ou d'attelage (remorque), le véhicule utilisé doit également être dûment homologué et rigoureusement installé.

Et bien sûr, la personne au guidon doit être sensibilisée aux conditions de sécurité. **Karine Bonnet, directrice générale de DEKRA Automotive** cerne les enjeux : *"La conformité des équipements, le respect des instructions données par les fabricants sont un préalable indispensable. De même, il faut apprendre aux enfants à bien se comporter lors des phases de transport, et ce quel que soit le genre de vélo utilisé. Enfin, le ou la cycliste doit être expérimenté(e) pour ne pas se laisser surprendre par les risques d'un déséquilibre ou lors d'un freinage d'urgence. Une phase d'apprentissage, tout en douceur, est une étape indispensable avant de se lancer dans la circulation, avec toutes les précautions que cela induit : être parfaitement visible pour que les autres usagers calculent bien le dépassement, intégrer le fait que l'encombrement, les distances de freinage, le poids et le centre de gravité ont été modifiés et supposent donc de développer de nouveaux réflexes."*

Le vélo classique

Cas de figure le plus classique : le siège pour enfant (à partir de 9 mois) fixé le plus souvent à l'arrière du vélo. Ce dernier doit respecter la norme DIN 14344 (certification de conformité et de qualité), être équipé d'un harnais ou d'une ceinture de maintien, mais également d'un système de maintien des pieds permettant d'éviter que ces derniers n'entrent en contact avec les rayons de la roue. La présence d'un appui-tête est recommandée, cet aménagement permettant de minimiser le risque de blessure crânienne en cas d'accident. Il est important que la

taille de l'enfant transporté et celle de son siège soient parfaitement compatibles du point de vue ergonomique, et ce pour que l'équipement reste efficient en cas de choc ou de chute.

Rouler avec un passager junior entraine naturellement un surpoids, ainsi qu'une modification du centre de gravité qui se trouve placé plus haut et plus sur l'arrière du vélo. Ces deux éléments suggèrent un entrainement préalable afin d'être absolument certain d'assurer la maitrise de son deux-roues une fois aménagé et chargé (équilibre, manœuvrabilité, distance/efficience du freinage). La sécurité de l'équipage en dépend !

Le vélo et sa remorque

Pour des trajets impliquant plusieurs enfants, la remorque est une alternative intéressante. L'adjonction de ce type d'équipement (qui peut, selon les modèles, accueillir jusqu'à trois enfants), commande d'observer un certain nombre de règles d'usage. Si selon la réglementation il n'existe pas de limite d'âge stricte, ces remorques sont généralement conçues pour les enfants de 9 mois à 6 ans, selon leur taille et leur poids, ce dernier étant de toute façon limité à 20 kilos. Le ou les passagers doivent, en tout état de cause, être attachés (ceinture ou harnais) et porter un casque verrouillé.

Par ailleurs, le cadre de la remorque homologuée ne peut excéder 1,25 m de large et elle doit être équipée d'un arceau de sécurité afin de limiter les conséquences d'un éventuel retournement. Son système d'attelage doit être normé et l'on recommande généralement les remorques équipées d'un système d'amortissement permettant d'absorber les inégalités de la chaussée (moins de tressautements, plus de stabilité et de confort pour les bambins).

Une règle de physique à ne pas oublier : plus le centre de gravité est abaissé et la voie est large, plus le risque de basculement diminue. Enfin, en plus des feux et catadioptres réglementaires, on n'oubliera pas de s'équiper d'un fanion pour être repérés de loin par les autres usagers ! Un dernier détail (d'importance), qui nous est livré par l'accidentologue chez DEKRA : *"il ne faut pas négliger d'adopter un système de protection contre les projections de pierres... et de quoi se mettre à l'abri du soleil et de la pluie !".*

Le vélo-cargo

L'adoption du vélo-cargo est souvent commandée par la volonté de transporter un ou deux petits passagers dans de bonnes conditions de confort. Il existe trois grandes catégories de vélo-cargos : les bicycles équipés d'une "caisse" disposée à l'avant ou à l'arrière, les bicycles "long tail" avec un porte bagages arrière rallongé pouvant accueillir deux sièges enfant (en plus d'un éventuel porte-bagages à

l'avant du guidon) et enfin, les tricycles conçus avec deux roues disposées soit à l'avant, soit à l'arrière, coiffées par une "caisse" de transport aménagée.

Plus long, plus large et bien plus lourd qu'un vélo traditionnel, le vélo-cargo prend aussi plus de place, ce qui suppose (comme dans le cas de la remorque) une vigilance particulière quand on emprunte une piste cyclable. L'ensemble de ces particularités suggère une pratique régulière qui permet de s'adapter aux contraintes d'encombrement et de poids (équilibre, maîtrise directionnelle, freinage).

Bien entendu, on veillera tout particulièrement à la sécurité et au confort des enfants : système de maintien homologué, capote flexible pour affronter les intempéries, auvent contre les projections... tout cela est fort utile mais accroit encore la charge pondérale ! Il faudra donc être vigilant sur l'usure accélérée des patins du système de freins.

À propos de DEKRA :

DEKRA a été fondée en 1925 pour assurer la sécurité routière par l'inspection des véhicules. Avec un champ d'action beaucoup plus large aujourd'hui, DEKRA est la plus grande organisation indépendante d'experts non cotée au monde dans le secteur des essais, de l'inspection et de la certification. En tant que fournisseur mondial de services et de solutions complètes, nous aidons nos clients à améliorer leurs résultats en matière de sûreté, de sécurité et de développement durable. En 2024, DEKRA a réalisé un chiffre d'affaires de 4,3 milliards d'euros. L'entreprise emploie actuellement près de 49 000 personnes qui offrent des services d'experts qualifiés et indépendants dans environ 60 pays sur les cinq continents. Avec une note de platine attribuée par EcoVadis, DEKRA fait partie du 1% des entreprises durables classées.

À propos de DEKRA Automotive SAS :

Numéro 1 mondial avec 28,5 millions de contrôles techniques réalisés dans le monde, DEKRA Automotive SAS gère en France un large réseau d'affiliés et de centres en propre. Couvrant avec plus de 1710 établissements l'ensemble du territoire national avec 1560 centres VL et 150 centres PL, garantissant aux usagers un contrôle technique impartial, répondant aux plus hauts standards de qualité. Depuis le 15 avril 2024, le réseau réalise dans plus de 910 de ses centres, des contrôles de la catégorie L (2-3 roues motorisés, quads et voitures sans permis).

DEKRA Automotive SAS gère 3 enseignes de contrôle technique automobile, DEKRA, NORISKO et AUTOCONTROL ainsi qu'une enseigne DEKRA pour le poids lourd et réalise plus de 6.7 millions de contrôles par an. Acteur engagé au profit de la sécurité routière, DEKRA Automotive SAS poursuit en France la mission d'intérêt général portée depuis 1925 en Allemagne, par sa société mère, qui finance un pôle de recherche en prévention des accidents. Partenaire de la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière depuis 2000, étendue en 2008 en signant la charte européenne, DEKRA Automotive SAS mène de nombreuses actions de sensibilisation et de prévention, dans ce cadre. (Sites dekra-norisko.fr / dekra-pl.com).